

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°45-2022-188

PUBLIÉ LE 27 JUILLET 2022

Sommaire

DRFIP Centre Val-de-Loire et du Loiret /

45-2022-07-26-00002 - Arrêté portant composition de la commission
départementale des valeurs locatives (3 pages) Page 3

45-2022-07-25-00001 - Arrêté portant désignation des représentants des
contribuables-CDVL (2 pages) Page 7

DRFIP Centre Val-de-Loire et du Loiret

45-2022-07-26-00002

Arrêté portant composition de la commission
départementale des valeurs locatives

**Direction de la citoyenneté et de
la légalité
Bureau du contrôle de légalité et
du conseil juridique**

Arrêté du 26 juillet 2022

**modifiant l'arrêté du 19 mai 2022 portant composition de la commission départementale des
valeurs locatives (CDVL) du Loiret**

**La Préfète du Loiret
Chevalier de la Légion d'honneur**

Vu le code général des impôts, notamment son article 1650 B ;

Vu l'article 371 ter L de l'annexe II au code général des impôts ;

Vu le décret du 10 février 2021 nommant Mme Régine ENGSTRÖM, ingénieure générale des ponts, des eaux et des forêts de classe exceptionnelle, préfète de la région Centre Val-de-Loire, préfète du Loiret ;

Vu l'arrêté préfectoral du 27 juillet 2021 portant délégation de signature à M. Benoît LEMAIRE, secrétaire général de la préfecture du Loiret ;

Vu la délibération n° XVII du 15 juillet 2021 du conseil départemental du Loiret portant désignation des représentants du conseil départemental auprès de la commission départementale des valeurs locatives du département du Loiret et de leurs suppléants ;

Vu le courriel du 05 mai 2022 de l'association départementale des maires procédant à la désignation d'un représentant des maires auprès de la commission départementale des valeurs locatives du Loiret ;

Vu l'arrêté n°2021 du 13 décembre 2021 portant désignation des représentants des contribuables au sein de la commission départementale des valeurs locatives du département du Loiret ainsi que de leurs suppléants, après consultation de la chambre de commerce et d'industrie du Loiret en date du 17 septembre 2021, de la chambre des métiers et de l'artisanat du Loiret en date du 17 septembre 2021, des organisations d'employeurs au niveau interprofessionnel les plus représentatives et des organisations représentatives des professions libérales du département du Loiret en date du 17 septembre 2021,

Vu l'arrêté du 25 juillet 2022 portant désignation des représentants des contribuables au sein de la commission départementale des valeurs locatives du département du Loiret ainsi que de leurs suppléants, après consultation de la chambre de commerce et d'industrie du Loiret en date du 10 juin 2022

Considérant qu'il est procédé à une nouvelle désignation lorsqu'un membre de la commission départementale des valeurs locatives démissionne, perd la qualité au titre de laquelle il a été désigné ou est hors d'état d'exercer ses fonctions, conformément à l'article 371 ter L de l'annexe II au code général des impôts ;

Considérant que le nombre de sièges à pourvoir pour les représentants du conseil départemental au sein de la commission départementale des valeurs locatives du département du Loiret s'élève à 2 ;

Considérant que le nombre de sièges à pourvoir pour les représentants des maires est de 4 ;

Considérant que le nombre de sièges à pourvoir pour les représentants des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre est de 4 ;

Considérant que le nombre de sièges à pourvoir pour les représentants des contribuables s'élève à 9 ;

Considérant qu'il y a lieu de fixer la liste des membres de la commission départementale des valeurs locatives du département du Loiret dans les conditions prévues aux articles 371 ter I à 371 ter L de l'annexe II au code général des impôts ;

A R R E T E

ARTICLE 1^{ER} :

L'arrêté préfectoral du 19 mai 2022 est modifié comme suit, en son article 1^{er} :

M. JUMEAU Alain, commissaire titulaire représentant des contribuables est désigné en remplacement de Mme MALET Viviane ;

Mme JAGU Stéphanie, commissaire suppléant représentant des contribuables est désignée en remplacement de Mme DELANDE Claire ;

M. BOUCHERON Pascal, commissaire suppléant représentant des contribuables est désigné en remplacement de Mme LINGARD Marie-Anne.

ARTICLE 2 :

La commission départementale des valeurs locatives du département du Loiret en formation plénière est composée comme suit :

AU TITRE DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL :

Titulaires	Suppléants
MELZASSARD Corinne	BOUQUET Christophe
LORME Hélène	HARRIBEY Karine

AU TITRE DES REPRÉSENTANTS DES MAIRES :

Titulaires	Suppléants
CUILLERIER Frédéric	MARTIN Pauline
BOURGEOIS Martial	DE BEAUREGARD Arnaud
LARCHERON Gérard	MAUDRUX Annagaële

HAUCHECORNE Bertrand	ROCHE Jean-Paul
----------------------	-----------------

AU TITRE DES REPRÉSENTANTS DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE A FISCALITÉ PROPRE :

Titulaires	Suppléants
MARTIN Michel	LUBET Marie-Philippe
LELIEVRE Gérard	BASCOP Valérie
CHENUET Patrick	DARMOIS Jean-François
BRUNEAU James	DAUVILLIERS Delmira

AU TITRE DES REPRÉSENTANTS DES CONTRIBUABLES :

Titulaires	Suppléants
JUMEAU Alain	JAGU Stéphanie
DENIS Jean-François	GRAS Jerry
LEFEBVRE Jean-Jacques	BOUCHERON Pascal
GORECKI Fabrice	DEMORGNY Véronique
MONTIGNY Maryse	VILLARD Thierry
NANTIER Luc	GUITTON Olga
CALVET Stéphane	PINEAU Marie-Agnès
VENON Fabien	GUILLEMENET Thierry
ANGENAULT Jean-François	MONNIER Bernard-Henri

ARTICLE 3 :

Le Secrétaire général et le Directeur régional des finances publiques de la région Centre-Val de Loire et du département du Loiret sont chargés, chacun en ce qui le concerne, d'assurer l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 4 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Loiret.

La Préfète,
Pour la préfète et par délégation
Pour le secrétaire général absent
Le secrétaire général adjoint

Christophe CAROL

DRFIP Centre Val-de-Loire et du Loiret

45-2022-07-25-00001

Arrêté portant désignation des représentants
des contribuables-CDVL

**Direction de la citoyenneté et de
la légalité
Bureau du contrôle de légalité et
du conseil juridique**

Arrêté du 25 juillet 2022

**modifiant l'arrêté n° 2021 du 13 décembre 2021 portant désignation des représentants des
contribuables appelés à siéger au sein de la commission départementale des valeurs locatives
du LOIRET**

**La Préfète du Loiret
Chevalier de la Légion d'honneur**

Vu le code général des impôts, notamment son article 1650 B ;

Vu l'article 371 ter L de l'annexe II au code général des impôts ;

Vu le décret du 10 février 2021 nommant Mme Régine ENGSTRÖM, ingénieure générale des ponts, des eaux et des forêts de classe exceptionnelle, préfète de la région Centre Val-de-Loire, préfète du Loiret ;

Vu l'arrêté préfectoral du 27 juillet 2021 portant délégation de signature à M. Benoît LEMAIRE, secrétaire général de la préfecture du Loiret ;

Vu le courriel du 10 juin 2022 par lequel la chambre de commerce et de l'industrie du Loiret a proposé trois candidats ;

Considérant qu'il est procédé à une nouvelle désignation lorsqu'un membre de la commission départementale des valeurs locatives démissionne, perd la qualité au titre de laquelle il a été désigné ou est hors d'état d'exercer ses fonctions, conformément à l'article 371 ter L de l'annexe II au code général des impôts ;

Considérant que le représentant de l'État dans le département désigne les représentants des contribuables dans le délai de trois mois suivant la date de l'événement qui déclenche la nouvelle désignation, après consultation des organismes ou associations sollicitées ayant proposé des candidats ;

Considérant que le nombre de sièges à pourvoir pour les représentants des contribuables s'élève à 9 ;

Considérant que trois représentants des contribuables doivent être désignés après consultation de la chambre de commerce et d'industrie territorialement compétente ;

Considérant que trois représentants des contribuables (1 titulaire et 2 suppléants) doivent être renouvelés après consultation de la chambre de commerce et d'industrie territorialement compétente ;

Considérant que la chambre de commerce et d'industrie du Loiret a, par courriel en date du 10 juin 2022, proposé trois candidats ;

Considérant qu'il y a lieu de désigner, selon les modalités susmentionnées, les représentants des contribuables appelés à siéger au sein de la commission départementale des valeurs locatives du département du Loiret ;

A R R E T E

ARTICLE 1^{ER} :

L'arrêté n° 2021 du 13 décembre 2021 est modifié comme suit, en son article 1^{er} :

M. JUMEAU Alain, commissaire titulaire représentant des contribuables est désigné en remplacement de Mme MALET Viviane ;

Mme JAGU Stéphanie, commissaire suppléant représentant des contribuables est désignée en remplacement de Mme DELANDE Claire ;

M. BOUCHERON Pascal, commissaire suppléant représentant des contribuables est désigné en remplacement de Mme LINGARD Marie-Anne.

ARTICLE 2 :

Le Secrétaire général et le Directeur régional des finances publiques de la Région Centre-Val de Loire et du département du Loiret sont chargés, chacun en ce qui le concerne, d'assurer l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 3 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Loiret.

La Préfète,
Pour la préfète et par délégation
Pour le secrétaire général absent
Le secrétaire général adjoint

Christophe CAROL